

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT NUMÉRO 432 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE ET DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MRC DE PORTNEUF

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 21 octobre 2026, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le *Règlement numéro 432 concernant la gestion contractuelle et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la MRC de Portneuf.*

Ce règlement a pour objet de viser l'ensemble des contrats accordés par la MRC de Portneuf, et ce, quel que soit leur mode d'attribution et leur coût.

Quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 432 peut le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : [www.portneuf.ca](http://www.portneuf.ca), dans la section « La MRC », puis « Règlements et politiques ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Fait à Cap-Santé, ce 28 octobre 2026.



Josée Frenette, B.A.A., OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Mylène Robitaille (nom et titre), de la Municipalité de Saint-Gilbert  
(désignation), certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux endroits suivants :  
Bureau municipal \_\_\_\_\_ (lieu) situé au 110 rue Principale, Saint-Gilbert  
(adresse), le 28 octobre 2026 (date), à 11h45 (heure) et sur le site web [www.saint-gilbert.ca](http://www.saint-gilbert.ca)  
\_\_\_\_\_ (lieu) situé au \_\_\_\_\_ (adresse), le  
28 octobre 2026 (date), à 11h45 (heure).

Fait à Saint-Gilbert (lieu), ce 28 octobre 2026 (date), à 11 h45 (heure).

Signature Mylène Robitaille

Nom Mylène Robitaille  
Greffier(ère)-trésorier(ère)